

## Cinéma Libre Une décennie de distribution indépendante

Élie Castiel

Numéro 31-32, hiver 1987

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/22087ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

24/30 I/S

ISSN

0707-9389 (imprimé)

1923-5097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Castiel, É. (1987). Cinéma Libre : une décennie de distribution indépendante. *24 images*, (31-32), 39–40.

# CINÉMA LIBRE

## Une décennie de distribution indépendante

Élie Castiel

D'un côté, les Majors, de l'autre, les distributeurs indépendants. Deux intermédiaires entre le cinéma et le public qui, la plupart du temps, ne parlent pas la même langue. Pour les uns, c'est une affaire de «sous», pour les autres, c'est une question de «culture». Quoi qu'il en soit, tous deux sont astreints aux lois ou aux projets de loi des gouvernements.

Cette année, Cinéma Libre, maison de distribution indépendante se consacrant presque exclusivement à la diffusion du cinéma québécois, fête son dixième anniversaire. Entre *L'Eau chaude*, *l'eau frette* (de André Forcier) et *Jacques et Novembre* (de Jean Baudry et François Bouvier) — en passant par *Au clair de la lune* (de André Forcier), *Journal inachevé* (de Marilù Mallet), *Le grand remue-ménage* (de Sylvie Groulx et Francine Allaire), sans oublier *Vie d'Ange* (de Pierre Harel), *O Picasso* (de Gilles Carle) ... et des courts métrages tels que *Bleue Brume* (de Brigitte Sauriol) et *Sacré Tango* (de Franck Le Flaguais) — une décennie de travail acharné, une décennie faite de ruptures et de réconciliations, mais aussi dix années remplies d'un optimisme édifiant qui n'a d'égale que la grande dévotion que cette jeune équipe porte non seulement au cinéma québécois, mais au cinéma tout court.

Nous sommes allés rencontrer Judith Dubeau, directrice générale du Cinéma Libre. Elle a eu la gentillesse de répondre à nos questions.

— *Il existe un projet de loi de la Régie du Cinéma et de la Vidéo visant essentiellement à un investissement des distributeurs dans le domaine de la production et un rapatriement de cette production. Pouvez-vous nous en parler?*

— Justement, les producteurs doivent trouver les financements. D'un côté, vous avez ce qu'on appelle le fonds «broadcast» (pour les films destinés à la T.V.), de l'autre celui «longs métrages» (pour les films distribués en salle). Les gouvernements demandent que les distributeurs s'impliquent financièrement au niveau de la production. Personnellement, je ne suis pas contre ce système, mais il faudra voir le degré de récupération.

— *Et dans cela, où se situe Cinéma Libre?*

— C'est difficile à dire puisque c'est toujours un projet de loi. En tant que Cinéma Libre, nous ne nous sommes pas encore prononcés sauf que, bon, on a dit «oui» aux règles du jeu. C'est un fait, mais nous attendons de savoir où l'on s'implante vraiment.

— *Cela dépendra aussi des modalités du projet...*

— Oui, c'est sûr. Je pense que ça dépendra aussi des effets sur le film d'auteur puisque ce genre est un peu plus risqué. Je

me demande aussi si ce projet de loi n'aura pas pour effet d'évincer un genre de film. Il existe sans doute des moyens de s'en sortir, soit de financer le coût de ces productions difficiles, mais est-ce que ces moyens seront acceptés par le gouvernement? D'une certaine façon, nous tâtons encore le terrain. Mais ça commence à avancer. Dernièrement, les distributeurs se sont réunis à Ottawa pour en discuter avec le gouvernement.

— *Vous y étiez?*

— Non, puisque nous ne sommes pas membre de l'AQDF (Association québécoise des distributeurs de films).

— *Et pourquoi cela?*

— L'Association regroupe des distributeurs «35 mm». Nous avons surtout du «16 mm», donc on n'a pas la même réalité. Néanmoins, la question revient toujours sur le tapis: on va ou on ne va pas, on entre ou on n'entre pas? Mais je voudrais ajouter que nous faisons partie de l'AUVEQ.

— *C'est dans un esprit de diffusion de la production québécoise, de surcroît négligée par les distributeurs «traditionnels», que s'est fondée Cinéma Libre. Cependant, nous assistons maintenant à un certain engouement de la part de certains de ces distributeurs pour les films québécois. À ce niveau, n'y aurait-il pas concurrence?*

— Il est vrai que tout change. Aujourd'hui, la réalité n'est pas la même que celle d'il y a dix ans. Je tiens à préciser que Cinéma Libre a été fondée par des cinéastes et des producteurs qui s'intéressaient à un cinéma d'auteur, et dans ce sens, nous avons lancé plusieurs premières œuvres. En dix ans, ces réalisateurs ont pris plus de notoriété, et nous pouvons dire qu'ils ont fait leurs premières armes ici. Avec le temps, nous avons créé un créneau parallèle. Mais aujourd'hui, nous sommes rendus là où il faut se réorienter et aller vers d'autres débouchés, tout en n'oubliant pas notre formule originale, la politique d'auteur.

— *Cinéma Libre est une société à but non lucratif. Comment parvenez-vous à subsister?*

— Je ne comprends pas tout à fait le sens de cette question. La Place des Arts, ou bien encore le T.N.M. parviennent à subsister et pourtant ce sont des organismes à but non lucratif.

— *Je posais cette question par rapport aux autres maisons de distribution, celles du circuit «traditionnel».*

— Ici, les cinéastes ont leur mot à dire dans la structure. Notre but n'est pas de faire des «sous», mais nous voulons nous



assurer que nos films soient vus dans le plus grand nombre d'endroits possibles. On se donne, dans un sens, un mandat «culturel».

— *Justement, vous prônez un cinéma «culturel». Qu'entendez-vous par là?*

— Personnellement, j'ai beaucoup de difficulté à dire ce qu'est au juste un film «culturel». Pour moi, à peu près tous les films sont «culturels», mais je pense aussi que selon la façon dont on emploie ce terme, ça impliquerait le cinéma d'auteur plutôt que le produit de «commande». Le cinéma d'auteur serait donc un cinéma où le film serait marqué par la personnalité du réalisateur qui, d'une certaine façon, ne serait pas obligé de se plier aux exigences du producteur. Par contre, ici, au Québec, tous, ou je dirais presque tous les films québécois sont, dans un certain sens, culturels. Prenez par exemple, un film comme **Les Plouffe** — selon moi, c'est un film culturel. Culturel, c'est un mot qu'on peut facilement galvauder. C'est pour cela que je préfère parler de cinéma d'auteur plutôt que de cinéma culturel ou cinéma de producteur. **Les Plouffe** ou bien encore **Maria Chapdelaine** font aussi partie de la culture que **Le Choix d'un Peuple** ou **Au Clair de la Lune**.

— *Dans le choix des films que vous distribuez, existe-t-il des critères de sélection?*

— Pour nous, il est très important de travailler son film. Mais tout cela reste arbitraire. C'est aussi une question de sincérité de la part des auteurs (scénariste et réalisateur). Le film doit être un «labour of Love» (un travail fait par plaisir, par amour).

— *Il arrive parfois que vous distribuiez des films étrangers. Nous songeons, par exemple, à **Opname/En Observation** (Hollande) ou bien encore à **L'Ombre de la terre** (Tunisie). Est-ce que cela est réciproque?*

— Nous avons, en effet, les droits mondiaux sur certains films étrangers. Certains films québécois sont distribués à l'étranger, sauf que la réciprocité n'est pas à un niveau «égalitaire». Mais ça nous fait des contacts avec des réalisateurs étrangers, et cela crée des liens.

— *En 1984, vous lanciez un manifeste à l'IQC (Institut québécois du cinéma). Qu'est-il arrivé depuis ce temps-là?*

— Oui, cela est vrai. En 84, nous avons des difficultés d'ordre financier. L'Institut, depuis la fondation de Cinéma Libre, nous donnait, chaque année, une subvention de base. Juste à titre de référence, je voudrais ajouter qu'en 78-79, on nous a octroyé 50 000 \$ de subvention pour notre travail de recherche et d'exploration pour le cinéma québécois. Et tout d'un coup, en 83-84, on nous annonce une coupure totale des subventions. Cela allait être remplacé par une prime au rendement, c'est-à-dire ce qu'on appelait, à l'époque, la politique du «1 pour 1»: pour chaque location faite dans le circuit non commercial, on allait nous remettre le 1\$. Par exemple, si un film était loué par une institution scolaire (C.E.G.E.P., Université, etc.), l'Institut nous remettait le montant de la facture. Nous avons trouvé cela complètement aberrant, d'autant plus que cette année-là, il y eut des grèves dans les institutions scolaires à cause, entre autres, des coupures apportées par le gouvernement. Nous faisons donc face à de nombreux palliatifs. Nous avons prouvé que notre travail était bon. Nous prenions donc cela comme une marque de non-confiance de la part de l'IQC. Finalement, ça s'est arrangé, sauf qu'on n'a pas eu plus d'argent. Nous avions 50 000\$ en 78-79, et nous avons eu la même chose en 84, on est tout de même perdant. Il existe un «pool» de 350 000\$ et tous les distributeurs qui distribuent dans le non-commercial y ont accès. L'argent sera distribué au prorata des recettes, mais

toujours dans le circuit non commercial. D'un autre côté, nous faisons notre possible pour faire connaître le court métrage, et la politique actuelle n'aide en rien. Nous devons tout simplement attendre.

— *Le lancement d'un film dans un festival peut, dans certains cas, nuire à sa carrière commerciale. Qu'en pensez-vous?*

— Je ne suis pas tout à fait d'accord avec la formulation de votre question. Je peux dire que le festival peut être une sorte de tremplin pour certains films, mais je dois aussi avouer que dans d'autres cas, il vaut mieux ne pas trop s'exposer. Je ne peux pas dire que le festival nuit à la carrière d'un film, sauf que dans certains festivals, la «surexposition» peut, en effet, nous enlever une clientèle importante au profit des organisateurs du festival.

— *Une décennie de distribution, avec ses hauts et ses bas, c'est un évènement. Comment envisagez-vous l'avenir?*

— Nous avons fait beaucoup de chemin en dix ans. Notre apport dans le circuit non commercial, éducatif, institutionnel, et populaire a été très manifeste. Mais il reste à consolider d'autres voies, comme par exemple, une plus grande collaboration et plus d'échanges avec les pays étrangers. Il faut aussi continuer dans notre secteur, notre optique de base. Nous devons trouver des alliés partout, incluant le reste du Canada, pour quoi pas?

Par ailleurs, nous avons un projet de vidéocassettes pour les films québécois. On voudrait faire des études sur les possibilités que ce projet présente sur le marché. Faut-il aller dans les centres vidéo ou peut-être bien dans les librairies? Nous pensons que ceux qui voient nos films à la T.V. font beaucoup de lecture. Donc devons-nous nous diriger vers les librairies comme centres de vente? Tout cela est à l'état embryonnaire, et seul l'avenir nous dira quel est le chemin à suivre.